

Procédure relative aux étudiantes et étudiants en CPGE pour l'année 2024/2025

Demande de validation de 180 ECTS

- Vous êtes **en fin d'année de « khûbe »**, inscrite, inscrit en cumulatif à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, et vous demandez **une attestation de validation de 180 ECTS**.

Tout au long de l'année	<ol style="list-style-type: none">1. Effectuez votre demande via notre formulaire de contact .2. Sélectionnez « <i>Demande d'attestation de 180 ECTS</i> ».3. Joignez vos 120 ECTS, vos relevés de notes des d'hypokhâgne, khâgne et khûbe, ceux du concours de 2023 et 2024, ainsi que la copie du certificat de scolarité de la Faculté des Lettres 2023/2024. <p>Remarque : l'attestation de validation est attribuée sur décision de la commission pédagogique de la formation concernée.</p>
--------------------------------	---